

LA PLATERE
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 10 rue Le Corbusier
17440 AYTRE
800 791 402 R.C.S. LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juillet au siège social, à 8 heures 30,

Les associés de la société « **LA PLATERE** », Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros, divisé en 62.408 parts, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière de la gérance.

Les associés présents à la réunion, savoir :

- | | |
|---|--------------|
| • Monsieur Vincent POIRIER , propriétaire de | 52.928 parts |
| • Madame Aurélie POIRIER , propriétaire de | 9.480 parts |

Possèdent ensemble	62.408 parts
--------------------------	--------------

Soit la totalité des titres composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Vincent POIRIER en assure la présidence en sa qualité de Gérant associé.

La Société **BLUE AUDIT**, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Le Président de séance dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Un exemplaire des statuts,
- Le rapport de la gérance,
- Le projet de statuts refondus,
- Le texte des résolutions soumises au vote des associés.

Puis, il déclare que le rapport susvisé de la gérance et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés dans les délais légaux et, dans le même temps, tenus à leur disposition au siège social et qu'ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Enfin, Monsieur le Président de séance ouvre la séance en rappelant que la présente assemblée est réunie sur l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Refonte complète des statuts ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture du rapport de la gérance puis déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président de séance lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte que l'objet social défini statutairement est strictement limité à l'activité de Société Holding, **DECIDE** d'étendre l'objet social à toute activité se rapportant à l'achat, la mise en valeur, l'administration et la commercialisation de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, l'activité de marchand de biens immobiliers, de Conseil en immobilier, de promoteur immobilier, de lotisseur, d'études, de conception et de réalisation de biens et droits immobiliers ainsi qu'à toute activité de recherche, d'investissement et de développement quel qu'en soit le produit, le service et/ou le secteur d'activité.

En conséquence, l'assemblée générale **DECIDE** de modifier comme suit l'article 2 des statuts de sorte que sa rédaction sera désormais la suivante :

« Article 2 – Objet social :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La participation, directe ou indirecte, dans le capital de toutes Sociétés françaises ou étrangères, constituées ou à constituer, quel qu'en soient la forme et l'objet, par achat, souscription, échange, fusion, alliance ou autrement, la gestion et la cession, par tous moyens, de tous titres de participations.*
- L'adhésion et le retrait à tout groupement d'intérêt économique ou toute association pouvant entraîner une responsabilité solidaire ou indéfinie.*
- Toutes prestations de direction et de services en matière commerciale, financière, administrative, sociale, juridique ou comptable auprès de Sociétés du Groupe ou non, et plus généralement, toutes activités de Société Holding.*
- L'achat, la construction, la rénovation, l'entretien, la mise en valeur, l'administration, la gestion y compris par voie de location, l'échange, la cession, la transmission et la commercialisation, sous toutes ses formes, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers.*
- L'activité de marchand de biens immobiliers.*
- L'activité de Conseil en immobilier, de promoteur immobilier, de lotisseur, d'études, de conception et de réalisation de biens et droits immobiliers.*
- Toute activité de recherche, d'investissement et de développement quel qu'en soit le produit, le service et/ou le secteur d'activité.*

Le tout, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titre ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser le développement du patrimoine social. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et souhaitant apporter des modifications au pacte statutaire en cours, **DECIDE** le principe d'une refonte complète des statuts en vigueur, et **ADOpte**, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale **CONFÈRE** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par tous les associés et la gérance.

Vincent POIRIER

Aurélie POIRIER

DocuSigned by:

F2B8FF43C0D54C1...

DocuSigned by:

6F9CDAABA5FC424...